

retirer des bénéfices, mais ses enfants jouissaient des revenus des terres défrichées. La loi mettait l'habitant à l'abri des exactions du seigneur. Tout colon pouvait prendre une terre où il lui plaisait, et il savait que les redevances à payer au seigneur ne pouvaient dépasser telle ou telle somme, soit en argent, soit en nature. La plupart du temps, il payait en produits de sa terre et cette taxe était toujours minime. Le seigneur devait donc attendre que toutes ses terres fussent en culture avant que d'en espérer des revenus un peu considérable — et c'est pourquoi sa vie s'écoulait avant qu'il eut pu atteindre son objet. Mais il faisait acte patriotique, il se conduisait en vrai canadien, ouvrant le sol, créant un petit monde autour de lui et, remarquez-le bien, pas un monde de misérables, mais des familles indépendantes qui savaient tirer de leurs terres de quoi se nourrir, se vêtir et vivre respectablement. Ah ! la colonisation, mes amis, qu'elle mérite donc de nous occuper ! J'ai de l'orgueil au cœur chaque fois que je pense à nos pères ces découvreurs du sol, ces défricheurs, ces habitants incomparables ! Marchons sur leurs traces, faisons comme eux, et, comme eux, nous serons prospères, nous formerons un peuple solide, compacte, respecté, capable de regarder en face le reste de l'univers. Il n'y a pas de plus beau titre que celui de l'habitant.